



Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Séance du 18 janvier 2011

**Présents:** Mme Fabienne AUBRY CONNE (L), M. Alexis BARBEY (L), M. Thomas BOYER (R), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Simon BRANDT (R), M. Georges BREGUET (Ve), Mme Isabelle BRUNIER (S), M. Christophe BUEMI (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Maria CASARES (AGT), Mme Marie CHAPPUIS (DC), M. Alexandre CHEVALIER (L), Mme Renate CORNU (L), M. Marc DALPHIN (Ve), M. Yves de MATTEIS (Ve), M. Gérard DESHUSSES (S), M. Guy DOSSAN (R), M. Alpha DRAMÉ (Ve), M. Christophe DUNNER (Ve), Mme Hélène ECUYER (AGT), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Olivier FIUMELLI (R), M. Jean-Marc FROIDEVAUX (L), M. Endri GEGA (S), M. Adrien GENECAND (R), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), M. Jacques HÄMMERLI (UDC), Mme Claudia HEBERLEIN SIMONETT (Ve), M. Pascal HOLENWEIG (S), Mme Florence KRAFT-BABEL (L), M. Julius KUBIK (UDC), Mme Sophie KUSTER (UDC), Mme Véronique LATELLA (R), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Christian LOPEZ QUIRLAND (S), Mme Danièle MAGNIN (HP), Mme Charlotte MEIERHOFER (AGT), M. Roger MICHEL (S), Mme Christiane OLIVIER (S), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Annina PFUND (S), M. Thierry PIGUET (S), M. Georges QUELOZ (L), Mme Patricia RICHARD (R), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Odette SAEZ (DC), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Armand SCHWEINGRUBER (L), Mme Andrienne SOUTTER (S), Mme Marie-France SPIELMANN (AGT), M. Olivier TAUXE (UDC), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Alexandre WISARD (Ve).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Le Conseil municipal, réuni en séance <sup>1)</sup> ordinaire  
<sup>2)</sup> extraordinaire

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 27 janvier 2011

**Objet: PR-764**

Budget de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Date:

20 janvier 2011

Signature/s: Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Jacques Hämmerli, secrétaire